

3 questions à Marie-Agnès Faix (CCAS)

Qu'est ce que le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) ?

C'est un établissement public administratif local agissant dans le domaine de l'action sociale administré par un conseil d'administration présidé par le maire de la commune. Les membres sont représentés par des élus et des membres extérieurs à la municipalité. Sa compétence s'exerce uniquement sur le territoire communal.

Ses ressources sont de 3 ordres :

- Ressources propres : dons, legs, produits de quêtes ou de collectes, concessions du cimetière
- Ressources liées aux services et actions créés et gérés par le CCAS : remboursement par le service départemental d'aide sociale des frais d'enquête pour la constitution des dossiers d'aide sociale, gains de l'organisation d'évènements au profit du CCAS
- Ressources extérieures : subvention communale qui constitue l'apport prépondérant et obligatoire à son fonctionnement (4000 euros au budget 2018)

La gestion de son budget reste totalement indépendante permettant ainsi au CCAS d'être entièrement autonome tant au niveau des décisions d'aides sociales qu'au niveau de la répartition de son budget (voté après l'adoption du budget communal). Les commissions se réunissent une fois par trimestre ou plus si nécessaire.

Quelles sont ses missions plus précisément ?

Je tiens à rappeler que tout Leudevillois ou Leudevilloise en situation de fragilité peut s'adresser au CCAS. Il ne concerne pas uniquement les personnes âgées comme beaucoup peuvent le croire.

Je fais avec les personnes qui me sollicitent un bilan de leur situation et leur propose si possible une aide immédiate adaptée ou je les oriente vers les organismes compétents dans un souci d'efficacité et dans une confidentialité absolue que j'exige également de la part de tous les membres du CCAS.

Je renseigne les usagers sur les diverses aides sociales dont ils peuvent bénéficier en liaison si besoin avec une assistante sociale. Je les aide à remplir ou à compléter leurs dossiers et suis l'avancée de leur étude. Je guide les Leudevillois dans leurs démarches administratives. Je propose également des actions sociales.

Quel rôle pour les membres extérieurs du CCAS ?

Ils ont un rôle primordial et complémentaire des élus outre le fait d'assister aux commissions. En effet, leur implantation et leur proximité dans chaque quartier de la commune doit me permettre d'aller au plus près des administrés dans le besoin. Des situations difficiles repérées et une incitation à se présenter au CCAS pour les personnes les plus vulnérables peuvent m'amener à accompagner et aider ces familles plus efficacement. Ces bénévoles doivent être force de proposition et d'action pour un fonctionnement optimum de cette structure.

Sachez qu'il n'y a aucune honte à venir frapper à la porte du CCAS. Il existe pour vous et peut essayer de vous aider à surmonter vos difficultés. Pour me joindre : ma permanence chaque mercredi matin de 9H30 à 11H en mairie ou appeler le 01 69 14 81 52 pour un RdV.

La commune renouvelle pour un an la **convention avec AXA** qui propose une offre promotionnelle **santé communale** afin de faciliter l'accès à une **complémentaire santé** pour les Leudevillois(es).

Contact :
Sandie Trellu 3, Place de l'église à Leudeville
06.83.53.07.53 / sandie.trellu@axa.fr

Elle organisera une réunion publique au printemps.
Une communication sera effectuée en temps utile.

Réservez votre week-end des 18 et 19 mai :
Tournoi de pétanque, Brocante et
Fête du village !

Retrouvez toute l'actualité municipale sur www.leudeville.fr



LEUDEVILLE

☎ 01 69 14 81 52 - mairie@leudeville.fr - www.leudeville.fr

flash-info
Février 2019



ÉDITO

Chaque nouvelle année est l'occasion de voir l'aboutissement de nouveaux projets. Cette année 2019 devrait enfin voir la réalisation du PLU de Leudeville afin de maîtriser notre urbanisation.

Le Plan Local d'Urbanisme est le document d'urbanisme de référence légal et obligatoire pour l'ensemble du territoire de la commune. Ce PLU vient d'être arrêté en conseil municipal le 25 février dernier. C'est la 1^{ère} étape avant l'instruction du document pendant 3 mois par les services de l'Etat (principalement la DDT et l'Autorité Environnementale) ainsi que les différentes Personnes Publiques Associées. Il s'ensuivra une enquête publique d'une durée d'1 mois vers la fin du 1^{er} semestre 2019 pendant laquelle chacun pourra s'exprimer. A la fin de cette enquête, le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif rédigera un rapport de synthèse qu'il remettra aux services de l'Etat pour une nouvelle instruction. C'est seulement à l'issue de cette procédure que le PLU pourra être approuvé.

Le PLU de Leudeville traduit un projet de développement raisonné et modéré (croissance de la population de 1,2% par an à l'horizon 2030) avec une répartition territoriale cohérente qui respecte une réglementation drastique de densification et d'extension sur les surfaces agricoles. Par ailleurs, sous réserve de libération des terres par les différents propriétaires, l'étalement dans le temps de ce projet permettra à nos infrastructures de s'adapter à ce développement.

Notre travail a été de construire un PLU dans un esprit de conformité avec la loi en répondant au besoin de logements mais aussi avec la volonté de conserver un cadre rural à notre village, ce qui fait le charme de bien vivre à Leudeville.

Jean-Pierre Lecomte



DOSSIER PLU

AGENDA

12 mars :	Printemps des Contes
16 mars :	Soirée Jeux - Pizzas
21 mars :	Sortie culturelle : Musée Nissim de Camondo
23 et 24 :	Jonquille pour Curie
13 avril :	Carnaval
13 avril :	Cabaret Contes
18 avril :	Sortie culturelle (modification en cours)
21 avril :	Chasse aux œufs de Pâques
1er mai :	Distribution du muguet aux Séniors de + 85 ans
08 mai :	Commémoration du 8 mai 1945

Flash info, édition Février 2019
Directeur de la publication : Jean-Pierre LECOMTE
Crédits photos : Service Communication



Modification du circuit de la ligne de bus 201

Depuis mi-décembre 2018, le trajet s'effectue depuis la **gare de Marolles à Itteville** (dernier arrêt : collège Doisneau) du lundi au vendredi et dessert la gare de Ballancourt, Vert le Petit et Leudeville. Les nouveaux horaires sont disponibles en mairie.

Impôts : Prélèvement à la source

Pour toute question sur le prélèvement à la source, un numéro non surtaxé est mis à la disposition des usagers : **0 809 401 401**

Insertion des Jeunes de 16 à 25 ans

Les horaires de la Mission Locale des Trois Vallées (Antenne de Brétigny) évoluent. Elle est désormais ouverte du **lundi au jeudi de 9 h à 13 h et de 14 h à 17h30 et le vendredi de 14 h à 17 h.**

Recensement

Le recensement doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire auprès de la mairie de son domicile.

Une attestation sera remise au jeune qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens et concours publics (baccalauréat, permis de conduire).

Les documents à fournir sont **une pièce d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile.**

Faculté des Métiers de l'Essonne : com@fdme91.fr

Plus de 90 formations gratuites et rémunérées du préapprentissage au bac + 5

Réparties sur 3 sites :

- **Bondoufle** : Industrie (conception, fabrication et maintenance) : **01 69 91 44 44**
- **Evry** : Assistanat / Gestion ; Automobile ; Coiffure/ Esthétique ; Commerce ; Electrotechnique / Energétique ; Hôtellerie/ Tourisme ; Métiers de bouche : **01 60 79 74 00**
- **Massy** : Commerce ; Comptabilité/ Gestion ; Immobilier ; Informatique : **01 69 19 46 00**

Travaux

- L'aménageur du lotissement du Clos St Martin a refait entièrement **la chaussée de la rue du carrefour Noblet** en compensation des désagréments du chantier, cette rue en avait bien besoin.

- Le remplacement de **l'éclairage public** obsolète par des leds a pu être achevé grâce au contrat partenarial avec le département. L'éclairage de nos rues s'en trouve amélioré tout en allégeant la facture d'énergie.

En chiffres :

228 lampadaires

Investissement : 144.000 €H.T.

Subventions : 93.200 €H.T.

Prévision de gain de consommation d'énergie : 50 %



Service « Transport » CCVE

Pour joindre le service « Transport » à la Communauté de Communes :

- Tél : **01 64 93 21 20** et tapez 4
- OU
- Mme Tellier : 01 64 93 72 22 /

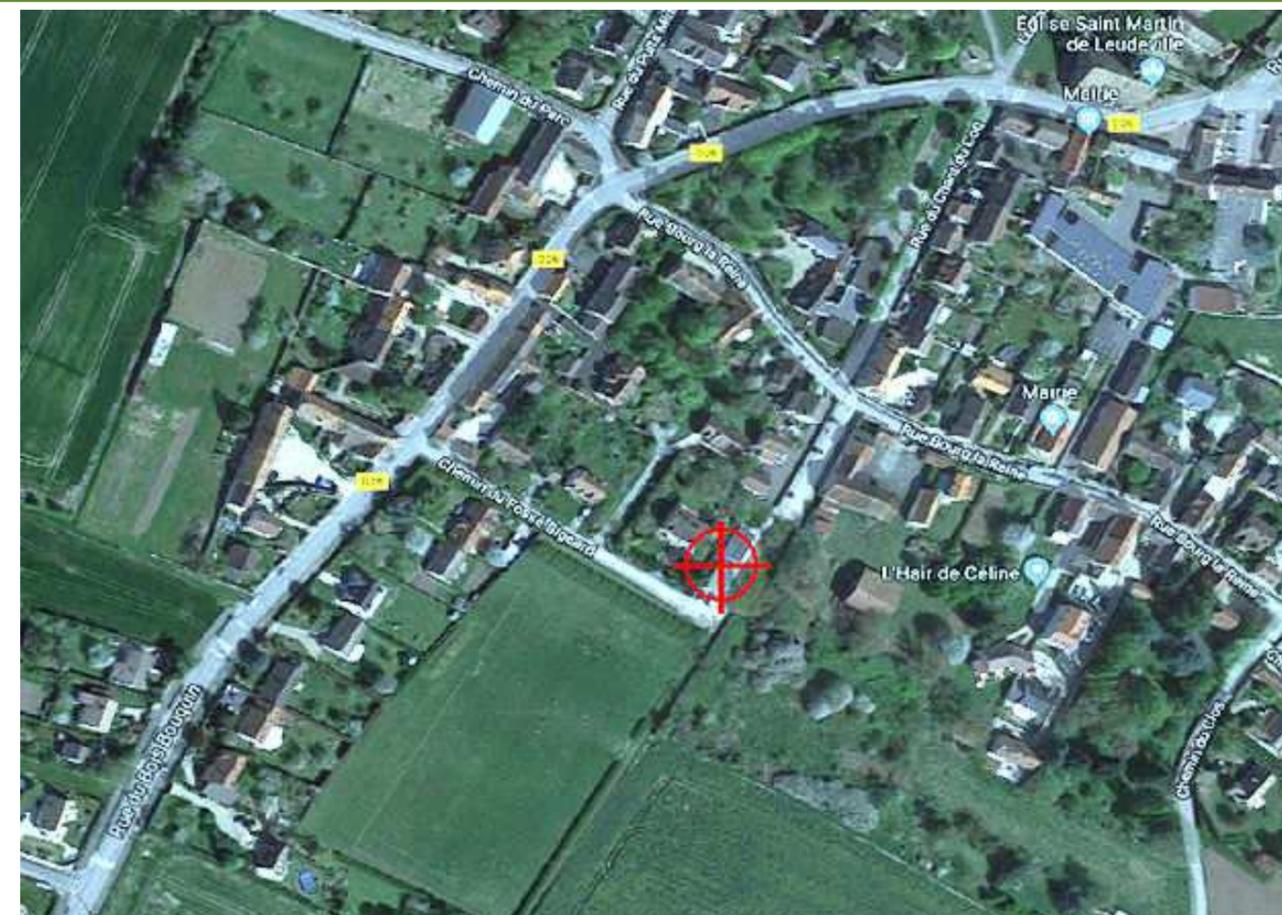
atelier@ccvalessonne.com ou transport@ccvalessonne.com

Aménagement Fibre

Convention de droits d'usage et de droit de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques

En vue de l'arrivée de la fibre sur la commune Mr le Maire a signé une convention pour l'installation d'une armoire de sous répartition fibre. Cette armoire sera installée à côté des vestiaires du terrain de football. C'est de cette armoire que partiront les fibres qui alimenteront chaque logement de Leudeville.

Les travaux commenceront cette année avec une **offre fibre début 2020**. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancée de ce déploiement géré par le Département. Il appartiendra ensuite à chacun de contacter son opérateur pour finaliser l'installation.



MALADIE D'ALZHEIMER

Reconnue comme affection de longue durée (ALD), elle bénéficie d'une prise en charge intégrale des frais médicaux liés **exclusivement** à cette maladie ce qui représente 10% seulement des coûts. Il reste 90% de ceux-ci qui doivent être assumés par les familles (rémunération d'une aide à domicile, travaux et équipements pour la sécurisation du logement, frais d'accueil de jour ou produits non remboursés : alèses, protections pour incontinence, eau gélifiée, etc)

Quelles sont les aides financières face au coût de cette maladie ?

APA : Aide Personnalisée d'Autonomie financée par les départements

Elle est attribuée aux personnes de plus de 60 ans après évaluation du niveau de dépendance par une équipe médico-sociale. Cette dépendance est mesurée à l'aide de la grille AGGIR (Autonomie, Gérontologie, Groupe Iso Ressources). Elle donne lieu à une classification de la personne en GIR de niveaux 6 à 1 (dépendance la plus importante). Seuls les malades classés en GIR 4, 3, 2 et 1 peuvent prétendre à l'APA à domicile dont le plafond maximum est fixé comme suit :

GIR 4 : 663 € GIR 3 : 994 € GIR 2 : 1375 € GIR 1 : 1713 €

ATTENTION : Le montant réellement attribué dépend d'un plan d'aide personnalisé en fonction des besoins et du taux de participation des familles. Il s'établit en moyenne à un niveau inférieur de 25 à 30% du plafond maximum. Les personnes dont les revenus sont inférieurs à 800 € par mois sont exonérées de participation financière.

CREDIT D'IMPÔTS POUR L'EMPLOI D'UNE AIDE A DOMICILE

Déductible à hauteur de 50% des frais engendrés

CARTE MOBILITE INCLUSION MENTION INVALIDITE

Elle est attribuée dès que le taux d'incapacité atteint 80%. Elle donne droit, entre autres, à une demi-part supplémentaire pour le calcul de l'impôt sur le revenu et à une exonération partielle des cotisations patronales pour l'emploi d'une aide à domicile.

Qu'en est-il pour les malades résidant en EHPAD ?

Les aides financières sont nettement moins importantes. La déduction prévue pour une personne malade en EHPAD ne peut excéder 2500 euros par an. De plus, il est possible de toucher l'APA en établissement mais son calcul est très différent de l'APA à domicile. L'aide financière ne porte que sur le « forfait dépendance » facturé par l'EHPAD et qui représente moins de 30% du coût total de l'accueil en établissement.

Les proches aidants

La loi d'adaptation de la société au vieillissement a créé un « droit au répit » afin de les aider à financer un accueil de jour pour leur proche, un hébergement temporaire ou un relais à domicile. Mais cette aide est limitée à 500 €/an et n'est ouverte qu'aux proches aidants d'une personne bénéficiaire de l'APA.

Les aidants en activité professionnelle sont obligés de réaménager leur temps de travail et subissent une baisse de salaire. Il existe le « congé de proche aidant » mais non rémunéré.

14 milliards d'euros est le coût estimé de la prise en charge de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées supporté par les familles, soit près de 3 fois plus que les frais médicaux supportés par l'Etat. En 2040, le nombre des malades atteints de la maladie d'Alzheimer et apparentées aura augmenté de 60% et le nombre de personnes âgées dépendantes aura doublé !

Des solutions d'urgence restent à trouver à la hauteur de cet enjeu majeur de notre société.

Création d'un 5^{ème} risque de la Sécurité Sociale pour que le financement repose sur la solidarité nationale ?

Création d'une assurance privée obligatoire dès 40 ans pour anticiper une dépendance future ?

Nouveaux modes d'habitation : colocation, résidences partagées avec une mutualisation des dépenses liées à la dépendance ?

Colis de Noël

le mercredi 12 décembre, 70 colis de Noël ont été distribués aux Seniors de 70 ans et plus, qui l'avaient souhaité.



Portage de repas à domicile

La société « **Complice de vie** » située à Sainte-Geneviève des Bois peut vous livrer à domicile des repas quotidiens adaptés à vos goûts et à votre régime éventuel (Ex : sans sel, sans sucre, sans graisse, sans résidu, mixé...) du lundi au samedi. Pour tout renseignement sur les tarifs, délais de commande ou d'annulation, contactez le : **01 69 04 24 80** — contact@complicedevie.fr

PLU – Plan Local d'Urbanisme

A - Pièces constitutives du PLU

L'ensemble de ces documents est consultable :

- sur le site internet de la mairie
- en mairie

Rapport de présentation

- Etat initial de l'environnement
- Diagnostic territorial
- Choix d'aménagement et de développement durables
- Choix d'aménagement et d'orientation de programmation
- Evaluation environnementale

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)

- Le PADD exprime le projet communal en matière d'aménagement et de développement pour les années à venir
- Il définit les orientations générales d'aménagement
- Il inscrit la commune dans une démarche de développement durable
- Il fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.)

- Elles définissent les zones à urbaniser
- Elles établissent un calendrier prévisionnel d'aménagement
- Elles orientent le schéma d'aménagement de la zone concernée

Règlement

- Le règlement recense l'ensemble des dispositions urbanistiques qui s'imposent aux particuliers comme aux personnes morales sur l'ensemble du territoire de la commune.

Documents graphiques

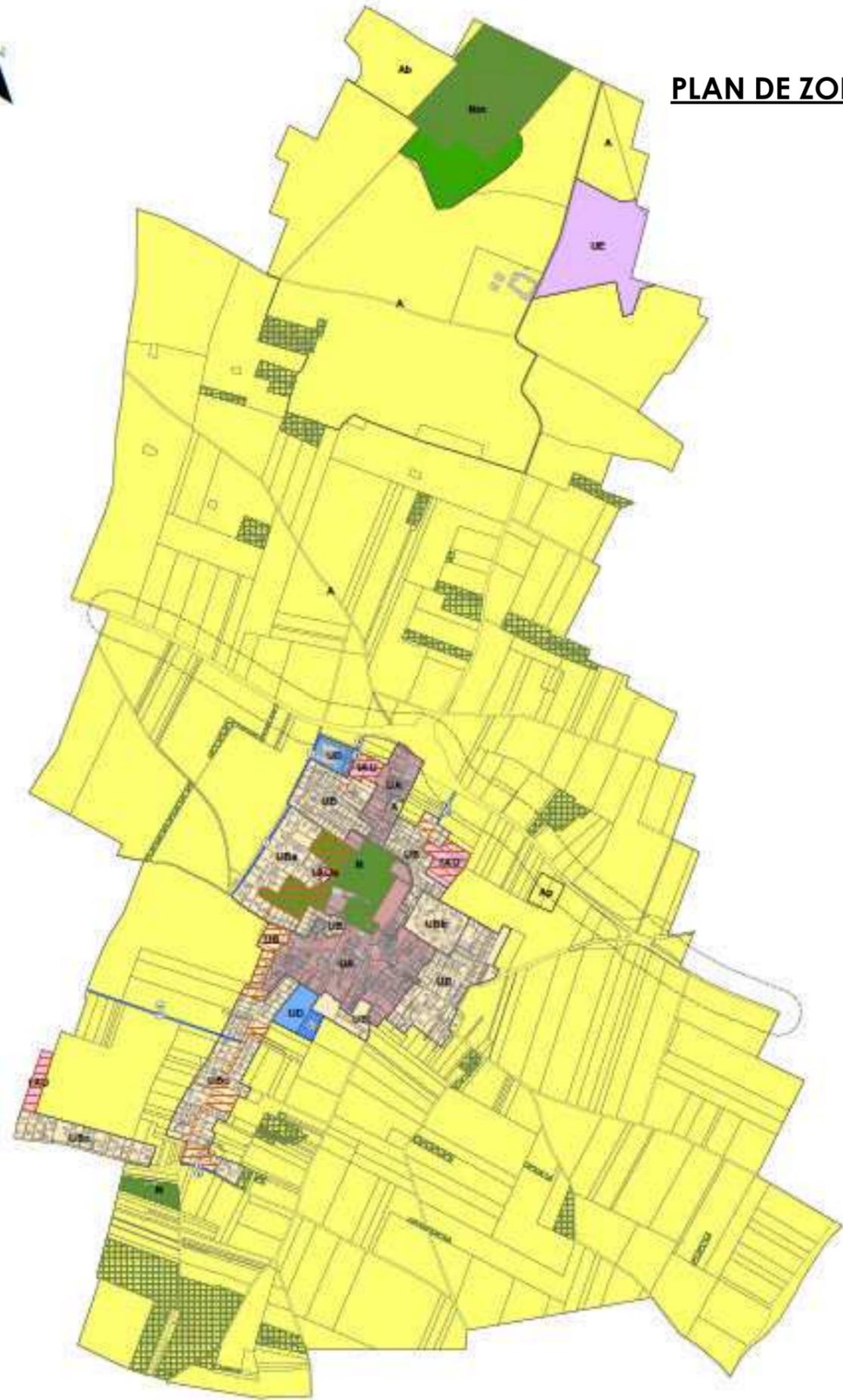
- Plan de zonage

Annexes

- Plan des servitudes
- Tableau des servitudes
- Plans des réseaux

B – Calendrier des étapes à venir

- 1) Après l'arrêt du PLU par délibération en conseil municipal du 25 février 2019, l'ensemble du dossier est transmis aux différentes instances de Personnes Publiques Associées dont la Direction Départementale des Territoires et l'Autorité Environnementale qui ont 3 mois pour émettre leurs avis.
- 2) Désignation d'un commissaire enquêteur par le tribunal administratif pour diriger l'enquête publique.
- 3) L'enquête publique se tiendra pendant 1 mois et le commissaire enquêteur a également 1 mois pour rédiger un rapport de synthèse qu'il adressera aux services de l'Etat.
- 4) Les services de l'Etat adressent leurs remarques
- 5) Approbation du PLU



PLAN DE ZONAGE



L' Association « Prends soin de toi » vous informe :

Le 8 décembre 2018, c'était **CO ZOMBIE** pour le Téléthon : **68 participants et 340 euros de dons** récoltés

Pour 2019 : toujours plus d'événements à venir et pour toute la famille :

Moustachue, Macarun, Running Club, Multisports Enfants/Parents, Foot académie et bien d'autres.

www.prendssoin2toi.fr



En assurant la buvette lors du marché de Noël le **Comité des Fêtes** a recueilli la somme de **239,64 €** qui a été reversée au profit du Téléthon.

Printemps des Contes : Le **12 mars à 14h** dans la salle des loisirs :
Contes détournés avec la compagnie des châtaigniers :
« Trois petits poucets et puis s'en vont »

Le **13 avril à 20h30** dans la salle des loisirs :
Cabaret Contes avec les conteurs de « L'Ecoute s'il pleut » : **L'héritage infernal**



Toute l'équipe de « **Leudeville, un sourire pour la vie** » sera ravie de vous retrouver **les 23 & 24 mars 2019** pour sa grande manifestation au profit de **l'Institut Curie** avec la campagne **"UNE JONQUILLE POUR CURIE"**, tous ensemble pour la recherche contre le cancer.

Au programme : Footing, marche nordique, randonnée, concours photos, exposition d'art floral, ateliers d'initiation à l'art floral, initiation Tai Chi et Zumba, balades avec des voitures de collection, concert à l'église,.....

Inscriptions en ligne possible pour le concours photos et les manifestations sportives sur le site curie.leudeville.free.fr
Vous pouvez aussi faire un don en ligne <https://www.helloasso.com/associations/leudeville-un-sourire-pour-la-vie/formulaires/2>

Venez nombreux **soutenir la recherche contre le Cancer**.
Tous les bénéfices sont reversés intégralement à l'Institut Curie.
(Pour mémoire ont été versés en 2016 : 11.500 € - en 2017 : 16.600 € - et en 2018 : 14.500€)

Pour tout renseignement complémentaire : sourirepourlavie@orange.fr

Ensemble... faisons souffler l'espoir !



STAGE THEATRE

Du **29 avril au 3 mai 2019**
de **9h30 à 11h30**
Stage de théâtre pour les enfants de 6 à 12 ans
Salle des loisirs, Leudeville

Atelier animé par **Véronique Moutarde**
intervenante théâtre qualifiée

Participation : **25 euros**

Pour tout renseignement :
Malika Thomas
Tél : 06 43 63 43 17

Le Nouvel An Chinois par l'Association Tai Chi Club

La nouvelle année chinoise commence traditionnellement à la première nouvelle lune qui suit la sortie du soleil du dernier des trois signes hivernaux, le capricorne. Le jour de l'An tombe ainsi toujours entre le vingt et un janvier et le douze février de chaque année, d'après le calendrier solaire. Il lui est associé le nom de fête du " Printemps ", de manière à le différencier avec le Nouvel An occidental. Cette fête marque la fin de l'hiver, l'achèvement des choses qui sont arrivées à leur terme et le début du printemps, période de renaissance symbolique et énergétique yang.

Le déroulement des festivités se situe dans une période charnière : elles débutent avec la fin de l'hiver, période de mortification, où mille choses sont à terme (l'ancien caractère chinois qui désignait l'hiver " dong " signifiait " l'achèvement, la fin ") et s'achèvent au cours du printemps, période de renaissance (l'ancienne calligraphie du mot printemps " chun " a pour sens "se tortiller, avoir hâte de passer à l'action ")...

Suite du texte sur <http://afd1.chez-alice.fr/TClectures1.htm>
« Les festivités du nouvel an Chinois / janvier 2006 »

Tai Chi Club
06 13 63 30 90
<http://taichiclub91.fr>





11

11. Jean-Pierre Lecomte, Maire, a adressé **ses vœux aux Leudevillois** samedi 5 janvier. Environ 150 personnes étaient venues écouter son discours ainsi que les souhaits des enfants du CME (Conseil Municipal Enfants) pour 2019.



13

De nombreuses personnalités du département et des communes voisines nous ont fait l'honneur de s'associer à cette cérémonie suivie d'un apéritif et buffet.

13. Monsieur le Maire a réuni le **personnel municipal** en Salle du Conseil le 19 décembre 2018 pour présenter ses **vœux** en présence de quelques élus.



14

14. A l'occasion de la **sortie de fin d'année** organisée par la Municipalité et destinée aux **Séniors**, ces derniers ont pu partager un moment de convivialité autour d'un excellent repas au Chalet des Iles du Bois de Vincennes le 6 janvier.



14

Dans l'après-midi ils ont assisté au spectacle acrobatique **« le Roi des Singes »** des étoiles du **Cirque de Pékin**.

15. Ambiance chaleureuse et de partage étaient au rendez-vous pour le **repas dansant annuel des séniors** qui a rassemblé plus de 80 personnes le samedi 12 janvier.

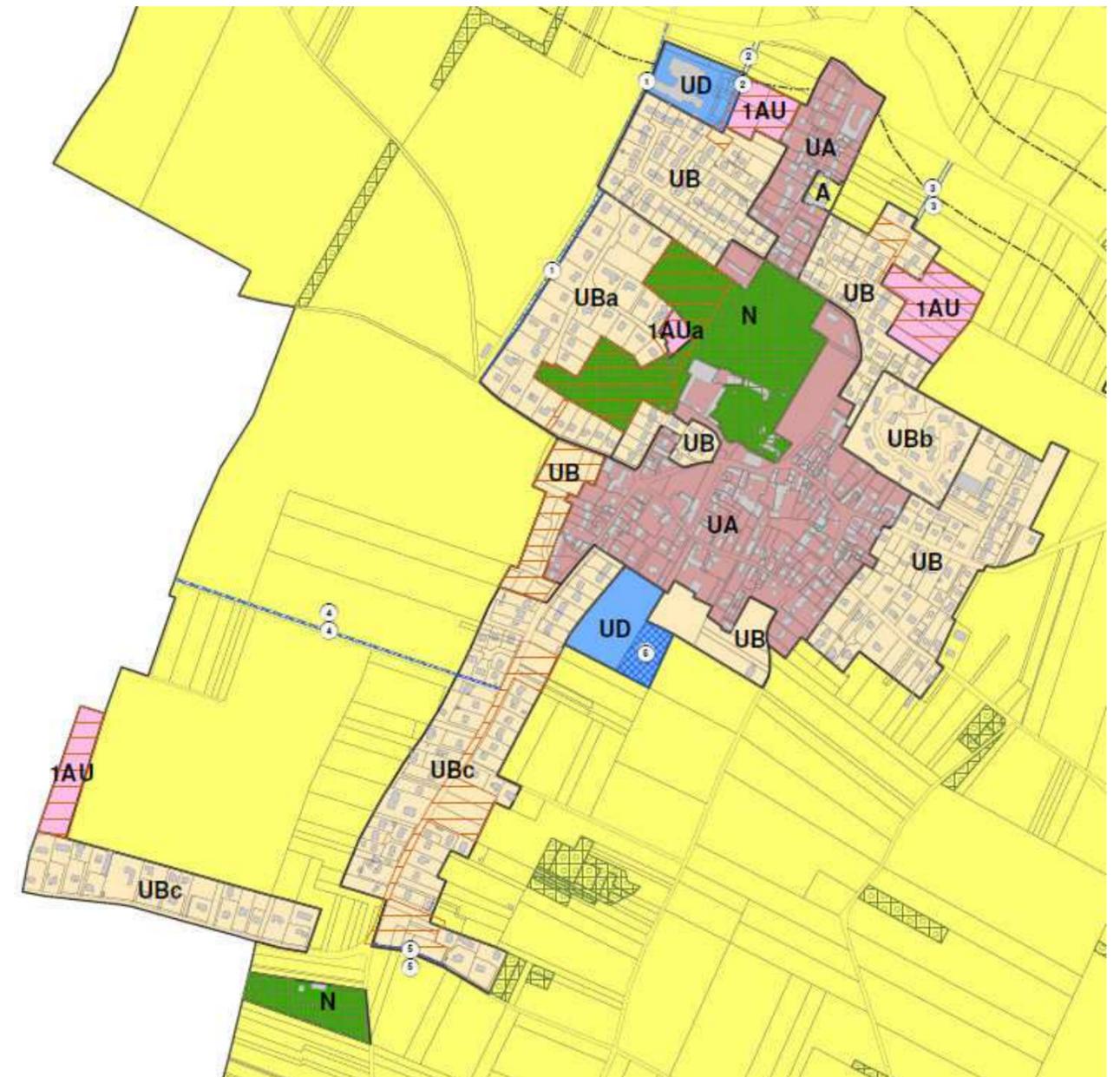


15



12

12. Le jeudi 20 décembre, les enfants des écoles se sont rassemblés autour du traditionnel **repas de Noël** puis ont assisté à un **spectacle** d'aventure musicale intitulé **« la folle journée de Julie et Compagnie »**.



	Limite de zone
	A ; Ab ; Ap
	N ; Nm
	UA
	UB ; UBa ; UBb ; UBc
	UD
	UE
	1AU ; 1AUa
	Emplacement réservé (L.151-41 du Code de l'urbanisme)
	Espace Boisé Classé (L.113-1 et L113-2 du Code de l'urbanisme)
	Espace Paysager Protégé (L.151-23 du Code de l'urbanisme)
	Secteur faisant l'objet d'une O.A.P. (L.151-6 du Code de l'urbanisme)
	Limite de la bande de 75 m de l'axe de la RD117 (L.111-6 du Code de l'urbanisme)

TABLEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

N°	Objet	Bénéficiaire
1	Elargissement de voie	Commune
2	Elargissement de voie	Commune
3	Elargissement de voie	Commune
4	Elargissement de voie	Commune
5	Elargissement de voie	Commune
6	Création d'un équipement public	Commune



1. A l'occasion du centenaire de la guerre 14-18, la C.C.V.E. a proposé le 18 novembre un spectacle de grande qualité présenté par la **Cie des Chataigniers** : une lecture à trois voix « **Les Croix de Bois** », témoignage bouleversant sur la vie des poilus, d'après l'écrit de Roland Dorgelès, journaliste et écrivain membre de l'Académie Goncourt. Les spectateurs ont pu revivre la montée au Front, les bombardements et la peur dans les tranchées sous la mitraille.

2. La soirée dansante organisée le **24 novembre** par le **Comité des Fêtes** a réuni 180 personnes. Elle a été animée par l'**orchestre TIPHANY** composé de 8 musiciens. Le repas, un couscous préparé par Monsieur et Madame Petit, traiteurs à Ballancourt a été très apprécié. La soirée a été un succès, à en juger notamment par les excellents retours des participants.



La soirée du **16 février** s'est déroulée au profit des **restos du cœur** dont le Président est venu au cours de la soirée. Celle-ci a été animée par **PRODJ-SHOW** et a rassemblé 135 convives. Les bénéfices de la soirée de l'ordre de **1.400 €** seront remis au centre départemental des restos pour l'Essonne servant non seulement à l'aide alimentaire mais aussi à d'autres actions (logement, maraudes nocturnes, bébés du cœur, etc...)

SORTIES CULTURELLES



3. Cette sortie du 15 novembre 2018 a permis une visite guidée du **vieux Nemours** et de l'église Saint Jean-Baptiste, chef d'œuvre de l'art gothique. Elle a été suivie de la découverte du savoir-faire du maître-chocolatier à la « **Chocolaterie des Lis** », ponctuée par la dégustation de spécialités chocolatées et confiseries au coquelicot qui ont fait la réputation de la ville au milieu du XIX^{ème} siècle.



4. La dernière sortie de l'année 2018 était organisée le 13 décembre en **soirée sur un bateau-mouche**. Cette croisière a permis de remonter la Seine du Pont de l'Alma jusqu'à Notre-Dame, en passant devant les principaux monuments de la capitale et de faire profiter les participants des superbes **illuminations de Paris**.

En raison d'un mouvement social des musées de Paris, la visite guidée prévue le 17 janvier 2019 de la **Crypte archéologique de l'île de la Cité** n'a pas pu avoir lieu. Cette sortie sera reprogrammée ultérieurement.



5. Visite du **Petit Palais** le 21 février dernier : chef d'œuvre d'architecture édifié à l'occasion de l'Exposition Universelle de 1900, il abrite une grande collection de peintures, sculptures, mobilier et objets d'art de l'Antiquité jusqu'en 1914.

6. La chorale « **Musique Buissonnière** » a participé à la commémoration du 11 novembre au monument aux morts. Elle a entonné la Marseillaise, le chant des Partisans puis à la salle des fêtes quatre chants ont été proposés sur ces moments de guerre et de mémoire.

Le **concert d'hiver** à l'église Saint Martin a eu lieu le 15 décembre avec des chants de Noël. Cette année les spectateurs ont pu entendre une chorale enfants, un trio de collégiennes, les flûtistes et bien sûr la chorale à travers chants.

Le prochain concert aura lieu le **15 juin 2019**.



7. La **4^{ème} édition du marché de Noël** a eu lieu les 1^{er} & 2 décembre et a rassemblé plus de **25 exposants**.

Comme chaque année le Père Noël est passé pour distribuer des friandises aux enfants.



8. Les comédiens, chanteurs, bricoleurs et musiciens de la **compagnie Zic-Zazou** ont ravi le public le 26 janvier avec leur spectacle endiablé « **Comme neuf** » lors de la 15^{ème} édition des Hivernales. Quelques spectateurs ont ensuite rejoint la troupe sur scène pour jouer de la flûte !



9. « **Raconte tapis et tissus d'histoire** »

Un spectacle offert par la bibliothèque et conté aux enfants de l'école maternelle. Anik Incerti est une fée ! Sous l'œil émerveillé des enfants, elle a fait surgir des animaux ou des personnages comme par magie de ses merveilleux tapis brodés et travaillés en patchwork. Ils ont chanté, repris les comptines et les éclats de rire n'ont pas manqué de ponctuer les racontées.



10. **Tournoi de belote**

La convivialité était au rendez-vous pour les 60 participants de la **5^{ème} édition** du tournoi de belote qui a eu lieu **dimanche 10 février**.

